



## Comité de travail conjoint

### RECOMMANDATIONS

4 octobre 2017

Numéro	Recommandation	Date et statut
<b>Mécanismes de financement</b>		
A	Le Comité de travail conjoint convient que, pour atteindre l'objectif commun d'établir des approches en matière de financement suffisant, durable et prévisible pour l'éducation des Premières nations, il faut qu'AANC élargisse son soutien financier aux discussions techniques régionales des Premières nations sur le <i>Mandat de collaboration conjointe entre le Comité des Chefs sur l'éducation (CCEd) de l'Assemblée des Premières nations (APN) et le Canada, représenté par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), afin d'élaborer de nouveaux mécanismes de financement pour l'éducation des Premières nations favorisant le développement d'une éducation holistique, culturellement appropriée et de haute qualité pour les élèves des Premières Nations (2016-2018).</i>	<b>Approuvé par le CTC</b> 7 juin 2017
B	Les rédacteurs du mémoire au Cabinet de l'automne 2017 utiliseront l'analyse des coûts de l'Équipe de travail conjointe sur les mécanismes de financement pour proposer de « débloquer » le financement prévu dans le budget fédéral de 2016 relativement à la « mise en œuvre de la transformation » (824,1 millions de dollars sur cinq ans) afin de fournir aux collectivités des Premières nations et/ou aux systèmes d'éducation mandatés par les Premières nations une approche améliorée en matière de financement soutenant les activités de base des écoles, les services désignés de deuxième et troisième niveaux et les principaux inducteurs de coûts propres aux Premières nations tels que déterminés par l'Équipe de travail conjointe.	<b>Approuvé par le CTC</b> 4 octobre 2017
C	Les décisions sur la façon d'appuyer les collectivités financées par contribution globale concernant toute formule de financement de l'éducation des Premières nations doivent être discutées avec les collectivités concernées dans le cadre de discussions régionales concertées. AANC présentera d'autres options pour appuyer les collectivités financées par contribution globale au CCEd/CNIE à des fins de discussion.	<b>Approuvé par le CTC</b> 4 octobre 2017



D	<p>Les rédacteurs du mémoire au Cabinet de l'automne 2017 s'efforceront de fournir aux collectivités des Premières nations et (ou) aux systèmes d'éducation des Premières nations une approche améliorée en matière de financement soutenant les approches régionales et les modèles régionaux qui seraient modernisés de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Remplacer les programmes de financement fondés sur des propositions, comme le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations et le Programme de nouvelles voies d'accès à l'éducation, par un financement de base direct pour les services de premier et deuxième niveaux qui appuient tous les étudiants des Premières nations.</li><li>• Conserver les programmes suivants fondés sur des propositions et travailler en partenariat avec les Premières nations pour en remanier la conception : Innovation, Recherche, Mesure, Évaluation et Transfert des connaissances et Programme de partenariat en éducation.</li><li>• [Offrir aux régions un choix sur la façon d'inclure le Programme d'éducation de l'enfance en difficulté à coût élevé dans leurs modèles de financement régionaux.]</li><li>• Remplacer les lignes directrices du programme national actuel d'AANC et le fardeau de présentation de rapports exhaustifs pour les programmes fondés sur des propositions, élaborés en partenariat avec les Premières nations, par de nouveaux pouvoirs reflétant l'approche de financement modernisée.</li><li>• Aider les régions à élaborer des modèles régionaux d'allocation du financement fondés sur le modèle provincial de financement de l'éducation dans cette région, et à adapter ces modèles pour tenir compte des réalités propres aux écoles et aux élèves des Premières nations.</li><li>• De plus, chaque modèle de financement régional comprendra des améliorations au financement pour tenir compte des inducteurs de coûts propres aux des Premières nations, tels que : la langue et la culture; l'éducation fondée sur la terre; l'éducation des adultes; l'éducation professionnelle; la technologie; les placements en maison privée; la santé sociale et mentale; la réussite scolaire; les transitions et les préparatifs; les services de troisième niveau.</li><li>• S'assurer que les Premières nations dans chaque région déterminent qui reçoit un financement de premier, deuxième et troisième niveau pour les services d'éducation.</li></ul>	<p><b>Approuvé en principe par le CTC</b> 4 octobre 2017</p> <p>La partie surlignée nécessite un examen plus approfondi par AANC.</p>
---	---	---



E	<p>Les rédacteurs du mémoire au Cabinet de l'automne 2017 s'efforceront de fournir aux collectivités des Premières nations et/ou aux systèmes d'éducation des Premières nations une protection financière pour atténuer les diminutions de financement pendant la transition vers une approche modernisée en matière de financement. L'objectif de ces mesures de protection du financement sera de protéger le financement par élève pour les Premières nations signataires d'une formule de financement provisoire et dans le cas des ententes régionales sur l'éducation des Premières nations, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Après la transition vers une formule de financement provisoire, toute Première nation constatant une diminution du financement par étudiant percevrait son niveau de financement actuel par étudiant en fonction de son budget global.</li> <li>b. S'assurer que chaque formule de financement provisoire dans chaque région comporte certaines protections contre la baisse des inscriptions.</li> </ol>	<p><b>Approuvé par le CTC</b> 4 octobre 2017</p>
F	<p>Le mémoire au Cabinet de l'automne 2017 sera rédigé de façon à s'assurer que des fonds seront alloués dans le cadre des formules de financement provisoires mises en œuvre en 2019-2020 pour toutes les collectivités des Premières nations en mesure de mettre en œuvre des programmes d'éducation à temps plein pour les élèves de la maternelle à la 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année.</p> <p>Étant donné qu'il existe de nombreux obstacles infrastructurels à la mise en œuvre des programmes à temps plein de la maternelle à la 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année, il faut travailler davantage avec les infrastructures d'AANC et les Premières nations pour déterminer le financement nécessaire leur prestation.</p>	<p><b>Approuvé par le CTC</b> 4 octobre 2017</p> <p>Lien entre AANC et les infrastructures</p>
G	<p>Le mémoire au Cabinet de l'automne 2017 sera rédigé de façon à s'assurer que des fonds seront alloués dans le cadre des formules de financement provisoires afin de permettre à toutes les collectivités des Premières nations et aux écoles administrées par les Premières nations d'avoir accès pour leurs élèves à du financement pour des programmes axés sur la langue, la culture et la terre, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.</p>	<p><b>Approuvé par le CTC</b> 4 octobre 2017</p>

Numéro	Recommandation	Date et statut
<b>Financement garanti par la loi</b>		



A	Le Comité de travail conjoint convient que, pour atteindre l'objectif commun d'établir des approches en matière de financement suffisant, durable et prévisible pour l'éducation des Premières nations, il faut qu'AANC élargisse son soutien financier aux discussions techniques régionales des Premières nations sur le <i>Mandat de collaboration conjointe entre le Comité des Chefs sur l'éducation (CCEd) de l'Assemblée des Premières nations (APN) et le Canada, représenté par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), afin d'élaborer de nouveaux mécanismes de financement pour l'éducation des Premières nations favorisant le développement d'une éducation holistique, culturellement appropriée et de haute qualité pour les élèves des Premières Nations (2016-2018).</i>	<b>Approuvé par le CTC</b> 7 juin 2017
---	---	---

Numéro	Recommandation	Date et statut
<b>Éducation postsecondaire</b>		
A	Le Comité de travail conjoint convient que, pour atteindre l'objectif commun d'établir des approches en matière de financement suffisant, durable et prévisible pour l'éducation des Premières nations, il faut qu'AANC élargisse son soutien financier aux discussions techniques régionales des Premières nations sur le <i>Mandat de collaboration conjointe entre le Comité des Chefs sur l'éducation (CCEd) de l'Assemblée des Premières nations (APN) et le Canada, représenté par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), afin d'élaborer de nouveaux mécanismes de financement pour l'éducation des Premières nations favorisant le développement d'une éducation holistique, culturellement appropriée et de haute qualité pour les élèves des Premières Nations (2016-2018).</i>	<b>Approuvé par le CTC</b> juin 2017
B	Pour qu'un membre de l'Équipe de travail des Premières nations soit disponible soit à la disposition de l'Équipe de travail sur l'éducation post-secondaire pour répondre le cas échéant aux questions relatives à l'allocation des bourses d'études postsecondaires	<b>Approuvé par le CTC</b> Mars 2017
C	Le CCEd et le CNIE veilleront à déterminer la façon dont les nouvelles augmentations du budget de l'éducation postsecondaire pour 2017-2018 seront allouées aux régions, et participeront à la révision des lignes directrices du PAENP et du PPPS.	<b>Approuvé par le CTC</b> Mars 2017

Numéro	Recommandation	Date et statut
--------	----------------	----------------



Éducation de la petite enfance		
A	Dans l'esprit de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'article 14 de la DNUDPA, AANC, EDSC et Santé Canada devront adopter et mettre en œuvre les Principes d'apprentissage de la petite enfance (1.2) contenus dans <i>Le contrôle par les Premières nations de l'éducation des Premières nations</i> (2010) et appuyer et travailler en partenariat avec les Premières nations afin d'élaborer une politique nationale qui intègre et reflète les besoins de chaque région.	<b>Approuvé par le CTC</b> Mai 2017
B	Dans l'esprit de l'apprentissage continu, Affaires autochtones et du Nord Canada fournira un financement pour élargir l'accès à l'équivalent temps plein, ainsi qu'un financement supplémentaire adéquat, prévisible et durable afin d'offrir en priorité des programmes de la maternelle à la 4 <sup>e</sup> ou 5 <sup>e</sup> année de qualité dans les collectivités des Premières nations. a. À compter de septembre 2017, AANC fournira du financement et collaborera avec les collectivités qui sont prêtes à mettre en œuvre l'équivalent temps plein des programmes de la maternelle à la 4 <sup>e</sup> ou 5 <sup>e</sup> année en vue d'assurer l'accès universel à compter de 2018-2019.	<b>Approuvé par le CTC</b> Mai 2017
C	Recommander la tenue d'une réunion conjointe avec l'Équipe de travail sur l'éducation de la petite enfance et le Groupe de travail sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) en (juin) afin de clarifier les rôles et la portée des travaux et de collaborer en vue d'éliminer le chevauchement des tâches.	<b>Approuvé par le CTC</b> Mars 2017
D	Le Comité de travail conjoint convient que, pour atteindre l'objectif commun d'établir des approches en matière de financement suffisant, durable et prévisible pour l'éducation des Premières nations, il faut qu'AANC élargisse son soutien financier aux discussions techniques régionales des Premières nations sur le <i>Mandat de collaboration conjointe entre le Comité des Chefs sur l'éducation (CCEd) de l'Assemblée des Premières nations (APN) et le Canada, représenté par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), afin d'élaborer de nouveaux mécanismes de financement pour l'éducation des Premières nations favorisant le développement d'une éducation holistique, culturellement appropriée et de haute qualité pour les élèves des Premières Nations (2016-2018).</i>	<b>Approuvé par le CTC</b> juin 2017

Numéro	Recommandation	Date et statut
<b>Mesure et obligation mutuelle de rendre compte</b>		



A	<p>Le Comité de travail conjoint convient que, pour atteindre l'objectif commun d'établir des approches de financement suffisantes, durables et prévisibles pour l'éducation des Premières nations, il faut qu'AANC élargisse son soutien financier aux discussions techniques régionales des Premières nations sur le <i>Mandat de collaboration conjointe entre le Comité des Chefs sur l'éducation (CCEd) de l'Assemblée des Premières nations (APN) et le Canada, représenté par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), afin d'élaborer de nouveaux mécanismes de financement pour l'éducation des Premières nations favorisant le développement d'une éducation holistique, culturellement appropriée et de haute qualité pour les élèves des Premières Nations (2016-2018).</i></p>	<p><b>Approuvé par le CTC</b> juin 2017</p>
---	---	---